

Département de
l'HÉRAULT
***Arrondissement
de **BÉZIERS**
***Canton de
CAZOULS les BÉZIERS**République Française****Commune de CABREROLLES**

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 07/05/2025

Présents : 6

Pouvoir(s) : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Séverine SAUR, Maire.

Présents : Mesdames JAMME Emmanuelle, PALAU Geneviève, SAUR Séverine.
Messieurs ANDRIEU Olivier, BONTEMPS Olivier, COSTE Christian.

Absents : Madame DEROUICH Ameni pouvoir à Monsieur BONTEMPS Olivier.
Monsieur SEYDOUX Julien pouvoir à Madame JAMME Emmanuelle.
Monsieur MARTIN Yannick pouvoir à Monsieur ANDRIEU Olivier.
Messieurs BARRAL Florent, RUBERT Laurent.

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.

2025-021D Avis du conseil municipal sur le projet de PLUi.

Le conseil communautaire, par délibération en date du **17 février 2025**, a fait le bilan de la concertation avec la population et arrêté le projet de PLUi des Avant-Monts.

En application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils municipaux des Communes membres de la CC des Avant-Monts. Cette étape marque le début d'une phase de consultation pour avis des personnes publiques associées et des communes membres. Cette phase de consultation administrative précède l'organisation d'une enquête publique, étape importante où le public pourra consulter l'ensemble des pièces composant le dossier et formuler des observations sur ledit projet.

Le projet arrêté a été soumis en version dématérialisée pour avis aux 25 communes membres de Avant-Monts par courrier recommandé AR daté du **06 mars 2025** afin que leurs conseils puissent rendre un avis sur le projet, dans un délai de 3 mois.

Cet avis sera joint au dossier du PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son avis sur le Projet de PLUi arrêté le 17 février 2025 par la Communauté de Communes des Avant-Monts.

Comme convenu, les personnes intéressées ne devant pas participer au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres pouvant voter, émet

- **Un avis favorable avec réserves sur le projet de PLUi arrêté et demande que les observations annexées à la présente délibération soient prises en compte**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ampliations sont adressées à Monsieur le Sous-préfet de Béziers et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Avant-Monts.

Le Maire,

Séverine SAUR

